


# Êtes-vous travailleur transfrontalier?

 Dès maintenant, vous pouvez vous engager dans la commune dans laquelle vous travaillez.

Impliquez-vous et devenez membre de la **commission communale du vivre-ensemble interculturel**.

Plus d'information auprès de l'administration communale.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Département de l'intégration